

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **12 janvier 2022**, à 19 h, par visioconférence, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Patrick Lachance (représentant de Lac-Etchemin)
Martin Beaulieu (Saint-Benjamin)
Rachel Goupil (Saint-Camille)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
Claude Nadeau (Saint-Luc)
Daniel Thibault (Saint-Magloire)
Alain Maheux (Saint-Prosper)
Camil Cloutier (Saint-Zacharie)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Jean Bernier (Sainte-Rose)

Et est absent à cette séance:

Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)

Monsieur Claude Gagnon, maire suppléant de la municipalité de Sainte-Sabine est présent.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Camil Turmel, préfet.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Madame Judith Leblond, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, directrice des services administratifs, monsieur Richard Côté, directeur du service de développement économique et madame Linda Gilbert sont présents.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Camil Turmel procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-01-01

01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 14 janvier 2022;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-049 par laquelle le ministre de la Santé et des Services sociaux autorise la tenue d'assemblée publique à condition que les règles de distanciation physique soient respectées;

CONSIDÉRANT que la salle du Conseil de la MRC ne permet pas de respecter les règles de distanciation physique;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE RACHEL GOUPIL,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. Que la bande audio des délibérations soit versée sur le site Internet de la MRC dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-01-02

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2021

04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

04.01 - Administration

04.01.01 - Liste des comptes à payer

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

04.02 - Législation

04.03 - DIRECTION GÉNÉRALE

04.03.01 - Informations de la directrice générale

05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

06.01 - Intervention du préfet

06.02 - Intervention des membres des comités

07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE /
URBANISME / ÉVALUATION

08.01 - PAVL - Volet Plan d'Intervention

08.02 - Émission d'un certificat de conformité: Règlement de
zonage 06-2021 aux fins de modifier le règlement de
zonage numéro 08-2007

09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

11.01 - Nomination des maires suppléants de la MRC des
Etchemins

12 - AFFAIRES NOUVELLES

13 - DEMANDE DON / COMMANDITE

13.01 - Snowboard

13.02 - Défi OSEntreprendre 2022

14 - DEMANDE D'APPUI

15 - CORRESPONDANCE

15.01 - AEQ - Avenant à la convention d'aide financière

15.02 - Invitation à la parade du 150e de St-Magloire

16 - DIVERS

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-01-03

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8
DÉCEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en
vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du
procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et
renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2021 soit et
est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

04.01 - Administration

2022-01-04

04.01.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant trois cent vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quinze cents (323 897,15 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

04.02 - Législation

04.03 - DIRECTION GÉNÉRALE

04.03.01 - Informations de la directrice générale

Madame Leblond informe les élus que l'affichage pour le poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement est présentement en vigueur et le poste d'adjointe administrative a été affiché à l'interne. L'affichage sera par la suite sur les médias sociaux. Madame Leblond a participé à une rencontre des directeurs généraux des MRC de la Chaudière-Appalaches dans laquelle ils ont discuté notamment:

- Création d'une politique stratégique globale en environnement;
- Entente sectorielle en culture;
- Immigration.

05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

06.01 - Intervention du préfet

Monsieur Turmel a participé à plusieurs rencontres dont la TREMCA, CADMS et le CSSS de même qu'à quelques comités internes.

06.02 - Intervention des membres des comités

- Madame Lucie Gagnon a participé à un conseil d'administration de l'organisme L'Essentiel;
- Monsieur Martin Beaulieu a participé à Comité de sécurité incendie avec messieurs Alain Maheux et Daniel Thibault. Il a également

participé à une rencontre avec la SADC dans laquelle ils ont présenté un nouveau service pour les projets en développement durable.

07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

Aucun dossier.

08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

08.01 - PAVL - Volet Plan d'Intervention

Lettre qui confirme que notre demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan d'intervention a été acceptée.

2022-01-05

08.02 - Émission d'un certificat de conformité: Règlement de zonage 06-2021 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 08-2007

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Zacharie a adopté, le 6 décembre 2021, le règlement numéro 06-2021;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Zacharie;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement numéro 06-2021 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Zacharie est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise sa directrice générale, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

Aucun dossier.

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

11.01 - Nomination des maires suppléants de la MRC des Etchemins

Lac-Etchemin: Monsieur Patrick Lachance (résolution 222-12-2021);
Saint-Prosper: Monsieur Donald Tanguay (résolution 21-12-285);
Saint-Cyprien: Monsieur Richard Fortier (résolution 08-11-2021);
Saint-Camille: Monsieur Jacques Audet (résolution 249-12-2021).

12 - AFFAIRES NOUVELLES

Aucun dossier.

13 - DEMANDE DON / COMMANDITE

2022-01-06

13.01 - Snowboard

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Québec Snowboard pour la tenue des championnats nationaux de snowboardcross au Mont Orignal du 16 au 20 mars 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins alloue une somme de deux cent cinquante dollars (250 \$) pour la tenue de l'événement snowboardcross au Mont Orignal. Ce montant est conditionnel à ce que l'événement ait lieu.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-01-07

13.02 - Défi OSEntreprendre 2022

CONSIDÉRANT QUE le Défi OSEntreprendre est un concours faisant rayonner les initiatives entrepreneuriales à travers les 17 régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Chaudière-Appalaches Économique agit comme responsable régional du Défi OSEntreprendre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le 14 décembre 2021, l'organisme a fait parvenir à la MRC des Etchemins une lettre de renouvellement du partenariat annuel entre le Défi OSEntreprendre Chaudière-Appalaches et la MRC;

CONSIDÉRANT QUE dans cette lettre, une contribution de 500 \$ est demandée à la MRC des Etchemins pour participer au succès du concours;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARTIN BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent le versement d'un montant de 500 \$ à l'organisme Chaudière-Appalaches Économique, responsable régional du Défi OSEntreprendre 2022.

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins soit et est autorisée à signer le protocole d'entente entre le Défi OSEntreprendre Chaudière-Appalaches et la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14 - DEMANDE D'APPUI

Aucune demande.

15 - CORRESPONDANCE

15.01 - AEQ - Avenant à la convention d'aide financière

Dépôt de document.

15.02 - Invitation à la parade du 150e de St-Magloire

Dépôt de correspondance.

16 - DIVERS

Monsieur Claude Gagnon, maire suppléant de Sainte-Sabine, mentionne que le Snowcross prévu le 5 février 2022 est reporté au 19 mars 2022.

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-01-08

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19 h 35.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CAMIL TURMEL
PRÉFET

JUDITH LEBLOND
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE